



Montreuil, le 15 mars 2025

Monsieur le garde des Sceaux,

En votre qualité de ministre de la justice, nous souhaitons vous alerter par la présente du contenu d'un article et d'une vidéo publiés en ligne le 12 mars 2025 par le magazine « Frontières », repris ensuite par d'autres médias, notamment « Résistance Républicaine » ou « Valeurs Actuelles ».

Ce dernier avance des statistiques supposément relatives à l'ethnie, la nationalité ou la religion des personnes détenues au centre pénitentiaire de Fresnes au regard de la consonance de leurs prénoms et patronymes. Il conclue en faisant le fallacieux parallèle avec le pourcentage de personne détenues de nationalité étrangère, donnée chiffrée à laquelle vous êtes-vous même attaché pour l'avoir utilisée à plusieurs reprises dans vos déclarations en guise de justification à votre politique.

Nous relevons dans son contenu plusieurs éléments dont nous estimons qu'ils pourraient constituer des infractions pénales ainsi que de potentiels graves manquements aux obligations qui s'imposent aux fonctionnaires du ministère de la justice et plus particulièrement de l'administration pénitentiaire.

Nous avons évidemment d'ores et déjà procédé à un signalement auprès du parquet compétent, tel que prévu par l'article 40 du code de procédure pénale considérant que cet écrit contrevient aux dispositions de la loi de 1978 qui proscrit le traitement de données personnelles à des fins discriminantes, notamment fondées sur l'origine raciale ou ethnique¹ et présente en outre toutes les caractéristiques du délit de provocation à la discrimination. Par ailleurs, il est mentionné dans l'article que le magazine « Frontières » a obtenu un document confidentiel répertoriant les noms et prénoms de l'ensemble des personnes de sexe masculin détenues au centre pénitentiaire de Fresnes.

Nous exigeons que la lumière soit faite sur la manière dont ce genre d'informations confidentielles, extraites visiblement d'un outil informatique dont l'accès est strictement réservé aux personnes habilitées² se retrouvent utilisées aux fins d'une pseudo-démonstration statistique hasardeuse et raciste dans un média en ligne et viennent nourrir un discours de provocation à la haine et à la stigmatisation visant les personnes détenues, mais aussi l'ensemble des personnes porteuses d'un prénom identifié par les journalistes en question comme étant de « tradition musulmane » ou d'origine « extra-européenne ».

Il s'agit vraisemblablement d'un dysfonctionnement particulièrement grave sur lequel le garde des Sceaux doit faire la lumière en saisissant l'inspection générale de la justice aux fins de diligenter une enquête.

Le directeur de l'administration pénitentiaire et son adjoint ont également été interpellés.

1Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, article 6, al. 1 : « Il est interdit de traiter des données à caractère personnel qui révèlent la prétendue origine raciale ou l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale d'une personne physique ou de traiter des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique. »

2 Code pénitentiaire, titre IV : Traitement de données à caractère personnel relatif à la gestion nationales des personnes détenues en établissement pénitentiaire (art. R240-1 à R240-9)

L'esprit de cet article, qui amalgame origine, religion, nationalité, délinquance et emprisonnement, s'inscrit en cohérence avec un certain discours politique ancien mais qui connaît aujourd'hui un affolant regain et auquel vous contribuez largement.

Déjà, en mai 2024, une première polémique était lancée par un tweet de ces mêmes influenceurs d'extrême droite : « Un surveillant pénitentiaire vient de m'envoyer ça... il est dégoûté, les détenus vont faire du surf. ». Ce projet, salué par tous les acteurs, à vocation d'insertion professionnelle et de citoyenneté, qui se déroulait depuis 10 ans avait été annulé par le Garde des Sceaux de l'époque, tout comme une série de permissions de sortir.

Réduire drastiquement les sorties à l'extérieur ne suffisait pas à l'extrême droite, il faut maintenant s'attaquer aux déjà maigres activités auxquelles les détenus ont accès à l'intérieur d'établissements surpeuplés et parfois insalubres. La polémique récente intervenue à Seysses, au moyen d'une réalité plus que travestie, encore une fois par l'extrême droite, et dont vous vous êtes fait l'écho, a conduit à l'annulation d'un minima 144 activités dans les établissements pénitentiaires français.

C'est maintenant le tour de la cellule, et du numérique en détention et des tablettes dont bénéficie une minorité de détenus. Ce nouveau débat lancé par un député RN vous a conduit en moins de 48h à suspendre ce programme et à saisir l'IGJ.

Au lendemain de ce nouvel article raciste, violant le RGPD, la discrétion ou le secret professionnel, et la législation sur l'incitation à la haine, vous étiez invité sur « Sud radio ».

Et étonnamment cette fois ci, rien.

Pire, vous êtes revenu sur votre proposition de faire exécuter les peines des détenus étrangers dans leur pays d'origine comme remède à la surpopulation.

Vous participez sciemment à l'infusion massive et incessante des discours xénophobes dans l'opinion publique.

Ils parlent d'activités, vous supprimez les activités.

Ils parlent de tablettes, vous supprimez les tablettes.

Ils vous parlent d'étrangers, vous parlez d'expulsion.

Ils parlent maintenant de prénoms et même d'apparence physique. Qu'allez-vous faire ?

Le RN vient de sortir un nouveau tract mensonger et populiste sur des permissions de sortie culturelles à Laon. Qu'allez-vous faire ?

En répondant à chaque tweet, chaque article de presse ou question parlementaire, vous participez à la banalisation des idées ultra-sécuritaires, xénophobes et anti-républicaines. En accédant systématiquement aux demandes de l'extrême droite, vous en épousez les contours au risque de vous y confondre.

Nous portons la voix et les principes de la CGT IP, mais également des personnels en SPIP et nous pouvons vous dire qu'ils commencent à être fatigués que leur travail soit directement remis en cause par leur ministre de tutelle chaque semaine. Que 25 années de travail interministériel du SPIP (avec la DRAC, l'éducation nationale, la santé...) sur les activités soient balayées sur un coup de tête leur est particulièrement insupportable.

Cette fuite en avant doit s'arrêter.

Nous vous prions de recevoir, monsieur le ministre, l'expression de notre considération.

Montreuil, le 14 mars 2024

Le bureau national de la CGT Insertion Probation

K. Bianco

A. Doraphé

E. Etcheverry

M. Le Gallo



